

Bonjour et merci pour votre réponse. En fait nous avons vu l'architecte hier qui nous a dit qu'il défendait nos intérêts et qu'il ne transmettrait pas les documents. Il nous demande d'envoyer une lettre expliquant les raisons de notre arrêt du projet, à l'entrepreneur. Qu'en pensez-vous ? cela nous engage-t-il ?
merci david

Par **coolover**, le **22/07/2008** à **08:05**

Si une fois que tu as signé tu es totalement engagé, cela signifie a contrario que tant que tu n'as pas signé tu n'es pas engagé.
En d'autres termes, et si tu as l'aval de ton architecte, tu peux tout à fait adresser un courrier ou prendre contact avec l'entrepreneur pour lui indiquer qu'aux vues du devis, tu ne souhaites pas poursuivre l'opération et signer le devis :)
L'entrepreneur sait bien que tant que tu n'as pas signé le devis tu ne t'engages pas :)